

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 31

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice SIGISMEAU, 2^{ème} Adjointe..

AFFAIRE N° 33/1606 :

Convention de mise à disposition du site cadastré CS 436-498 situé Avenue Charles Isautier ZI n°3 au profit de la SEM Marché de Gros de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1606-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1606 : Convention de mise à disposition du site cadastré CS 436-498 situé Avenue Charles Isautier ZI n°3 au profit de la SEM Marché de Gros de Saint-Pierre.

Réglementation - Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Société d'Economie Mixte Marché de Gros de Saint-Pierre qui a pour objet de permettre les transactions de fruits, légumes, fleurs et plantes horticoles produites à la Réunion, entre des vendeurs et des acheteurs de l'ensemble du Département,

solicite la collectivité pour la mise à disposition du site dont les références cadastrales sont les suivantes :

- Immeuble cadastré : CS 436-498
- Superficie cadastrale globale : 31 152 m²
 - Lieu : 43 Avenue Charles Isautier Z.I n°3
 - Durée de la convention du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Avril 2029 soit une durée de 5 ans
 - Destination des lieux : Activités de Marché de Gros
 - Caractères de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable
 - Charges : La SEM Marché de Gros aura à ses frais et charges de respecter :
 - La réglementation en matière de sécurité et celle des établissements ou site recevant du public.
 - Les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation de la structure de Marche de Gros.
 - Montant de la redevance : 21 600 €/an soit 1800 €/mois.

Afin de permettre à la SEM Marché de Gros qui est un outil indispensable du monde agricole de poursuivre son activité.

Sur proposition de la Présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition du site annexé à la présente délibération au profit de la Société d'Économie Mixte du Marché de Gros de Saint-Pierre,

• **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** la convention et tous documents liés se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1606-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024